Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 17/04/2024 à 11h58 Réference de l'AR : 052-215201807-20240412-2024DL035-DE Affiché le 17/04/2024 ; Certifié exécutoire le 17/04/2024



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

++++

## Séance ordinaire du 12 avril 2024

**++++** 

**REF: 2024 / 035** 

Nombre effectif et légal des Membres du Conseil Municipal : 23

Nombre des Membres en exercice : 23

Nombre des Membres présents à la séance : 15

Nombre des votants (présents + pouvoirs) : 21

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 du mois d'avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 08 avril 2024.

<u>Présents</u>: <u>M. OLLIVIER</u> - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. MULLER - Mme HERAULT - M. ROZE - Mme HUMBLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - Mme MARQUELET - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

#### Absents excusés :

M. BOZETTI avait donné pouvoir à Mme JEAN DIT PANNEL Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLOT M. TAILLANDIER avait donné pouvoir à M. LAMBERT M. VIALANEIX avait donné pouvoir à Mme HERAULT Mme CHOMPRET avait donné pouvoir à Mme ROBERT Mme BRINGAND avait donné pouvoir à M. ROZE M. LEGENDRE avait donné pouvoir à M. OLLIVIER

**Absents** : NEANT

Mesdames HERAULT et PATIN ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'elles ont acceptées.

### OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Après approbation, par les membres du Conseil Municipal, du compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor pour l'exercice 2023, Monsieur Michel LAMBERT, adjoint au Maire, présente le projet de Compte Administratif 2023 du Budget Annexe de l'eau potable.

Les Dépenses de Fonctionnement pour 2023 s'élèvent à **38 484.13 euros**, les Recettes à **235 338.61 euros** (après intégration de l'excédent reporté) soit un excédent cumulé de **196 854.48 euros**.

Les Dépenses d'Investissement pour 2023 s'élèvent à **12 226.92 euros**, les Recettes à **123 334.94 euros** (après intégration de l'excédent reporté) soit un excédent de **111 108.02 euros**.

Monsieur le Maire ne pouvant participer au vote, se retire, et sous la présidence de Monsieur Michel LAMBERT, désigné par l'Assemblée,

## Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

D'approuver le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe de l'eau potable.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour extrait conforme Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

